

REGLEMENT INTÉRIEUR

Le présent règlement intérieur a pour objet de définir les conditions d'accès et d'utilisation du complexe PadelNBlock et de ses différents espaces. Toute personne entrant dans le complexe accepte de se conformer à ce règlement intérieur.

GENERALITES

L'Adhérent doit avoir pris connaissance du règlement intérieur de PadelNBlock et s'engagent à le respecter. Le règlement intérieur est affiché dans les locaux de PadelNBlock ainsi que sur le site internet www.padelnblock.fr. Il est aussi disponible sur simple demande faite au personnel.

Toute personne (abonné compris) doit impérativement se présenter à l'accueil pour pouvoir accéder aux installations.

Tout usager de la salle doit posséder une assurance en responsabilité civile.

L'équipe de la salle pourra intervenir à tout moment auprès de toute personne ne respectant pas le présent règlement ou, d'une manière générale, mettant en danger autrui, sera priée de quitter la salle. L'accès à la structure reste soumis, dans tous les cas, à l'approbation de la personne responsable de l'accueil qui a toute autorité pour faire respecter les différentes règles.

Il est interdit de fumer, y compris la cigarette électronique, dans l'enceinte de PadelNBlock.

Sauf disposition particulière les animaux sont interdits.

Les utilisateurs doivent avoir une tenue décente et adaptée à l'activité sportive pratiquée (cf. chapitre propre à chaque activité et zone).

RESPECT

L'adhérent s'engage à :

- respecter le centre, son personnel et les autres adhérents
- respecter le matériel mis à sa disposition

PREMIERE VISITE

Lors de la première visite il sera demandé de :

- remplir de façon exhaustive et exacte, une fiche de renseignements permettant la création d'un compte client
- prendre connaissance et accepter le présent règlement
- s'informer sur les questions d'assurance (couverture, garanties, contrats complémentaires). La souscription d'une assurance en responsabilité civile est obligatoire
- remplir un mandat de prélèvement en cas de souscription d'un abonnement
- remplir une autorisation parentale pour les mineurs de 14 ans et plus non accompagné pendant la pratique de l'activité sportive

VISITES SUIVANTES

Lors des visites suivantes et d'une manière générale, il est demandé :

- se présenter à l'accueil, représentant légal compris pour les mineurs de 12 ans et plus
- remplir une nouvelle autorisation parentale, à chaque session, pour les mineurs de 12 ans et plus non accompagné pendant la pratique de l'activité sportive
- s'acquitter du droit d'entrée le cas échéant
- respecter le présent règlement
- se conformer aux consignes même verbales de l'équipe

PUBLIC MINEUR

PadelNBlock accueille un public mineur.

a) Les mineurs de moins de 14 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte qui doit être présent tout au long de l'activité.

Les mineurs de moins de 14 ans peuvent ne pas être accompagnés d'un adulte :

- dans le cadre associatif proposé par PadelNBlock (écoles d'escalade et de padel). Le mineur de moins de 14 ans est alors sous la responsabilité de l'association.
- dans le cadre d'une activité réalisée par un intervenant extérieur (moniteurs indépendants, structures scolaires, ... liste non exhaustive). Le mineur de moins de 14 ans est alors sous la responsabilité de l'intervenant.

b) Les mineurs de 14 ans et plus non accompagnés d'un représentant légal peuvent pratiquer les activités proposées par PadelNblock. Ils doivent être en possession d'une autorisation parentale qui doit être présenté à l'accueil du complexe avant le début des activités.

Dans tous les cas de figure, l'Adhérent mineur doit se présenter à l'accueil avec son représentant légal avant de commencer les activités.

En cas de forte affluence (heures pleines, évènements, ...), le personnel de la salle se réserve le droit de restreindre l'accès des plus jeunes pour des raisons de sécurité.

GROUPES

L'accès aux installations pour les groupes scolaires, associatifs, clubs, team building, enterrement de vie de garçon/jeune fille et tout accueil collectif de personnes majeures et mineures n'est autorisé qu'après un contact préalable entre un référent désigné du groupe et un membre du personnel de la salle. Le personnel se garde alors le droit d'accepter ou de refuser l'accès à la salle et de définir les règles d'usage, de sécurité et tarifaires spécifiques à chaque prestation.

BLOCS D'ESCALADE

Les conditions d'accès à la zone de bloc pour les mineurs sont définies dans le chapitre « PUBLIC MINEUR » ci-dessus.

La pratique de l'escalade se fait exclusivement avec une tenue et des chaussures adaptées chaussons d'escalade. L'Adhérent peut pratiquer avec ses propres chaussons ou en louer à l'accueil du complexe. Il est interdit de pratiquer l'escalade torse nu.

Les tapis sont une zone d'activité dédiée à la pratique de l'escalade uniquement et réservée aux grimpeurs.

Les accompagnants non grimpeurs peuvent accéder à la zone d'escalade en tenue civile. Ils ne doivent pas monter sur les tapis sauf cas de force majeur ou pour aider les enfants mineurs de moins de 14 ans. Dans ce cas, l'accès au tapis se fait sans chaussure.

Règles de sécurité à respecter, quelque-soit l'âge de l'utilisateur :

- ne pas passer sous un grimpeur
- ne pas sauter du mur : désescalader avant de sauter
- ne pas courir autour et sur les tapis de réception
- les grimpeurs ne doivent pas porter des bijoux
- ne pas monter sur le dessus des structures sauf zone de rétablissement (interdite aux mineurs)

Seule la magnésie liquide est autorisée dans l'espace bloc.

TERRAINS DE PADEL

Les conditions d'accès aux terrains de padel pour les mineurs sont définies dans le chapitre « PUBLIC MINEUR » ci-dessus.

La pratique du padel se fait exclusivement avec une tenue et des chaussures adaptées.
Il est interdit de pratiquer le padel torse nu.

Les terrains de padel sont des zones d'activité dédiées à la pratique du padel uniquement. L'accès est réservé aux joueurs ayant acquittés un droit d'entrée ou autorisés par le personnel de PadelNBlock.

Les accompagnants non joueurs peuvent accéder à la zone située en dehors des terrains en tenue civile. Ils ne doivent pas pénétrer sur les terrains sauf cas de force majeur.

BAR - RESTAURANT

La salle du bar-restaurant est en accès libre.

L'accès se fait en chaussures de ville ou de sports propres (pieds nus, chaussettes et chaussons d'escalade interdits).

MATERIEL

Il convient de signaler toute anomalie au personnel. Tout dommage causé aux installations ou matériels doit être signalé immédiatement au personnel de la salle, seul un membre du personnel peut effectuer sa réparation ou remplacement.

Il est strictement interdit de démonter ou déplacer le matériel sans autorisation d'un membre du personnel de la salle.

La salle se garde le droit de facturer les coûts engendrés à l'usager si le dommage résulte d'un non-respect des conditions d'utilisation.

VESTIAIRES, SANITAIRES ET CASIERS

Des vestiaires sont à disposition avec des casiers pour déposer vos effets personnels, il est cependant toléré de laisser des affaires dans les lieux d'activité.

PadelNBlock ne sera en aucun cas responsable en cas de vol ou détérioration d'effets personnels.

Il convient de laisser les vestiaires et sanitaires propres et de signaler au personnel tout dysfonctionnement.

BOISSONS ET CONSOMMATIONS

a) Alcool :

- il est interdit de consommer de l'alcool ailleurs que dans l'espace bar-restaurant.
- il est interdit de consommer de l'alcool avant de pratiquer une activité sportive.
- l'alcool est consommé exclusivement dans la zone bar-restaurant et doit provenir du bar uniquement.

b) Boissons non alcoolisées :

- les boissons non alcoolisées sont interdites sur les tapis d'escalade et sur les terrains de padel mais sont autorisées autour
 - en dehors de l'eau, les boissons non alcoolisées consommées doivent provenir du bar uniquement.

c) Consommations :

- il est interdit de manger sur et autour des zones d'escalade et des terrains de padel
- un encas est toléré pour les enfants de moins de 12 ans pratiquant leur activité dans le cadre associatif ou en cas de nécessité médical (un justificatif médical pourra être demandé)

DIVERS

Droit à l'image :

Les prises de vues individuelles destinées à un usage privé et familial doivent être réalisées dans le respect des autres personnes.

Toute prise de vue destinée à une autre diffusion que le cercle strictement familial (internet notamment) doit faire l'objet au préalable d'une demande aux membres du personnel de la salle.

Objets trouvés :

Tous les objets trouvés sont conservés 2 mois, si aucune réclamation n'est faite ceux-ci seront donnés à des associations.

EVOLUTION :

Le présent règlement n'est pas définitif. Il est susceptible de modifications selon l'évolution des normes de sécurité, de la loi, ... ou sur simple volonté de PadelNBlock.